

ÉTÉ 2016

## Victoire ! Pas de clause orphelin chez Ciment Lafarge

**V**ictoire ! Les métallos de la section locale 6658 chez Ciment Lafarge à Saint-Constant ont réussi à préserver le régime de retraite à prestations déterminées pour tous, alors que l'employeur tentait d'introduire un régime moins avantageux pour les nouveaux travailleurs. Le nouveau contrat de travail a été ratifié à 84 % le 10 mai dernier, mettant ainsi fin à trois mois de grève.

« Je suis fier de la bataille que nous avons menée et des gens avec qui nous l'avons menée sur la ligne de piquetage, jour après jour, par grands froids parfois. Nous avons gagné : nous laissons aux prochaines générations de bonnes conditions de travail », fait valoir le président de la section locale 6658, Éric Boulanger.

Le contrat prévoit des hausses totalisant 13,75 % sur cinq ans. Le régime



DANIEL MALLETTE

Le comité de négociation de la SL 6658 après l'annonce de la ratification de l'entente de principe le 10 mai dernier.

à prestations déterminées continuera d'être offert à tous les travailleurs. Un régime à cotisations déterminées sera disponible pour ceux qui voudraient l'adopter de façon volontaire. Les travailleurs contribueront désormais un montant équivalant à 3 % du salaire horaire et de légers réaménagements ont été effectués dans les paramètres du régime. Les prestations d'assurance vie et d'assurance salaire seront bonifiées.

« Les métallos de Ciment Lafarge peuvent rentrer la tête haute. Ils ont pu gagner grâce à leur solidarité ainsi qu'à l'appui des sections locales métallos de partout au Québec et au Canada. Il y

a aussi eu des échanges à l'échelle internationale qui ont aidé au dénouement », explique le coordonnateur régional des Métallos, Pierre Arseneau.

Le directeur québécois des Métallos réitère cependant l'importance d'adopter une loi pour interdire une fois pour toute les clauses orphelins dans les régimes de retraite. « Nos membres se sont privés de salaire pendant trois mois pour empêcher une discrimination envers les jeunes travailleurs. Cela devrait être interdit par la loi, comme le suggérait d'ailleurs le Parti libéral du Québec lors de son dernier congrès », a conclu le directeur québécois des Métallos, Alain Croteau.

**MINIMUM**
**15\$**
**ENSEMBLE, EXIGEONS  
UN SALAIRE MINIMUM À 15\$**
**MINIMUM15.QUEBEC**

**FTQ**

## CALENDRIER

### Activités de formation

Septembre 2016

#### Déléguées et délégués

7 au 9 septembre à Québec

#### Formation des correspondants

7 au 9 septembre à Montréal

#### Le travail de la déléguée et du délégué durant la négociation

12 et 13 septembre à Sept-Îles

#### Déléguées et délégués

12 au 14 septembre à Brossard

#### Comprendre le fonctionnement de l'entreprise pour protéger l'emploi

13 au 16 septembre à Montréal

#### Le travail de la déléguée et du délégué durant la négociation

15 et 16 septembre à Sept-Îles

#### Les finances de la section locale

15 et 16 septembre à Brossard

#### Dirigeantes et dirigeants

20 au 23 septembre à Brossard

#### Déléguées et délégués

21 au 23 septembre à Montréal

#### Alerte aux décibels

26 au 28 septembre à Québec

## Bienvenue aux nouveaux membres

- 9137-6228 Québec inc. (Gesti-Clean) / Québec
- Sécurité intelli-force (SIF) / Gestion des trois pignons
- Canadian Royalties / Nunavik Nickel
- Opsis gestion d'infrastructures / Longueuil
- Pavillon l'Oasis du repos de Val-D'Or

## Enjeux miniers en Haïti

La section locale 9700 à l'Aluminerie (ABI) de Bécancour a accueilli le 19 avril dernier de la grande visite haïtienne, soit la sociologue et militante pour la justice sociale Nixon Boumba ainsi que le juriste Gerardo Ducos, qui étaient accompagnés de la militante Nicole Philippe du Comité de solidarité internationale de Trois-Rivières,

de la responsable de la solidarité internationale à la FTQ, Denise Gagnon ainsi que du responsable de la solidarité internationale aux Métallos, Daniel Mallette. On reconnaît à gauche le président de la section locale 9700, Clément Masse, qui siège au conseil d'administration du Fonds humanitaire des Métallos. La délégation haïtienne était de passage au Québec et au Canada pour exposer les enjeux posés par le développement minier en Haïti et ses menaces sur les écosystèmes fragiles de l'île.

Le sous-sol haïtien recèle des richesses qui pourraient valoir jusqu'à 20 milliards\$. Le Canada, acteur de premier plan de l'industrie minière internationale, fait du secteur minier un pilier de l'aide canadienne en Haïti, ce qui inquiète le militant Nixon Boumba. « Une mine consomme autant d'eau en une seule journée qu'un foyer pendant 20 ans. Si le gouvernement haïtien n'est pas capable de gérer les ordures ménagères, comment arrivera-t-il à gérer les déchets toxiques? », s'interroge le militant.



DANIEL MALLETTE

## SANTÉ ET SÉCURITÉ

### Rechute aggravation reconnue

Un travailleur de Rio Tinto a vu sa lésion professionnelle après de nombreux rebondissements. Le travailleur, dont la tâche au carrousel consiste à nettoyer des dalots, avait des douleurs à l'épaule droite depuis l'été 2013. La CSST a refusé dans un premier temps de reconnaître la lésion. En mars 2015, la CLP rend une décision par laquelle elle entérine un accord entre les parties et reconnaît la lésion (tendinite sous-scapulaire sur une condition personnelle dégénérative préexistante). La douleur devient chronique et le médecin traitant du travailleur pose en mai 2015 un diagnostic de tendinopathie chronique, qui entraîne un nouvel arrêt de deux semaines. Le 19 août, la CSST refuse de reconnaître une récurrence, rechute ou aggravation, décision qui est maintenue en révision.

Le 24 novembre la docteure mentionne que la lésion est consolidée avec séquelles permanentes et limitations fonctionnelles. À la suite d'une nouvelle IRM, l'employeur demande une expertise médicale auprès d'un chirurgien orthopédiste qui conclut à une tendinopathie dégénérative à l'épaule droite et recommande un traitement chirurgical.

La CLP a reconnu que le travailleur avait subi en juin 2015 une lésion professionnelle donnant ainsi droit aux prestations prévues.

### Gain de cause chez Thomas & Betts

Une employée de Thomas et Betts de Saint-Jean-sur-Richelieu a eu gain de cause devant le Tribunal administratif du travail. Elle s'était blessée en descendant d'une plateforme et avait subi une déchirure du petit fessier ainsi que du labrum. L'employeur contestait la décision de la CSST. Comme l'évènement a entraîné une atteinte permanente physique et psychique, le tribunal a jugé que la travailleuse avait droit à une indemnité pour préjudice corporel.

## DÉCISIONS

### PRO-EST À L'AMENDE

La compagnie de sécurité Pro-Est, connue pour ses nombreux retards de paiement, a été condamnée récemment par un arbitre à payer 10 330,46\$ en salaire à six travailleurs et à déboursier 1950 \$ en dommages. L'entreprise fautive, qui multiplie également les retards de paiement des cotisations d'assurance collective et des salaires, est également sur la sellette pour 31 griefs pour salaires impayés, dont on attend les décisions sous peu.

### LICENCIEMENT ILLÉGAL

Terminal Cable de Carignan a été reconnue coupable en arbitrage de ne pas avoir respecté les règles pour les licenciements collectifs à deux reprises. L'employeur devra verser aux salariés huit semaines d'indemnités, tel que prévu par la loi.

### AMEM-FERMONT

Un travailleur de la mine de MontWright (SL 5778) a été réintégré en mars à la suite d'un arbitrage. L'employeur avait congédié le travailleur pour des activités incompatibles durant une absence reliée à un accident de travail. L'arbitre a modifié le congédiement en une suspension.

### AMIC- PORT-CARTIER

Un travailleur d'ArcelorMittal Infrastructure Canada à Port-Cartier (SL 6869) s'était vu refuser une reconnaissance aggravante de la névrite cubitale gauche du coude en lien avec un événement survenu en août 1992. Le Tribunal administratif du travail a renversé la décision de la CSST. La rechute et l'aggravation sont reconnues et sont en lien avec l'accident.

# Tournée de lobbying pour les retraités de Cliffs

Les retraités et les anciens travailleurs de Cliffs sur la Côte-Nord, qui voient leur retraite amputée d'au moins 21 %, ont fait parler d'eux sur les collines parlementaires récemment, à Québec et à Ottawa.

À Québec, les anciens de Cliffs ont demandé que le gouvernement du Québec, qui reprend partiellement les activités de Cliffs en créant la Société ferroviaire et portuaire de Pointe-Noire, renfloue le régime de retraite et se rembourse au fil du temps à même les droits de passage prélevés lors du transport de minerai sur le chemin de fer et dans le port de mer.

C'est ce qu'a demandé le chef du Parti québécois lors d'un point de presse avec le

«Lorsque nos retraités se font couper 21 % de leur rente de retraite, c'est de l'argent qui disparaît de notre économie régionale.»

coordonnateur des Métallos pour la Côte-Nord, Nicolas Lapierre, ainsi que le président de la section locale 6254, Robert Roy, accompagnés de retraités.

« Le gouvernement a décidé de jouer un rôle actif dans la relance de la région en créant la Société, il se dit l'apôtre de la relance économique. Lorsque nos retraités se font couper 21 % de leur rente de retraite, c'est de l'argent qui disparaît de notre économie régionale. En renflouant le régime de retraite, le gouvernement stimulerait l'économie de la région de la Côte-Nord », a fait

valoir Nicolas Lapierre. « Plusieurs retraités vivaient déjà dans une situation précaire, avec des rentes qui n'étaient pas indexées, ils basculent maintenant dans une grande pauvreté », a ajouté Robert Roy.

L'ex chef du Parti québécois, Pierre-Karl Péladeau, a pris fait et cause pour les anciens de la Cliffs. « Le gouvernement doit pourvoir à ces obligations, dont celle de faire en sorte que ce déficit puisse être comblé. Nous souhaitons qu'une partie des revenus générés par cette société en commandite puisse

servir à combler le déficit du régime de retraite. Ces hommes et ces femmes ont travaillé une grande partie de leur vie, ils ont droit au respect des engagements que la compagnie avait pris envers eux », a plaidé M. Péla-

deau, qui était accompagné de la députée de Duplessis, Lorraine Richard.

Une rencontre avec le cabinet du ministre des Finances Carlos Leitao s'est également tenue à ce sujet le 24 mai dernier, en présence d'une attachée du ministre des Ressources naturelles Pierre Arcand et d'un représentant de Retraite Québec. Un comité restreint pour étudier le dossier, en collaboration avec le gouvernement de Terre-Neuve et Labrador devrait être mis sur pied.



CLAIRANDRÉE CAUCHY

Le chef du Parti québécois d'alors, Pierre-Karl Péladeau, explique la proposition de son parti pour que le gouvernement renfloue le régime de retraite de Cliffs et se rembourse à même les redevances de la Société ferroviaire et portuaire de Pointe-Noire. Il était accompagné de la députée de Duplessis, Lorraine Richard, du coordonnateur des Métallos pour la Côte-Nord, Nicolas Lapierre, du président de la SL 6254, Robert Roy, et de deux retraités.

## À OTTAWA POUR LES DROITS DES PARTICIPANTS À UN RÉGIME DE RETRAITE

L'opération lobbying s'est aussi déroulée intensivement à Ottawa, cette fois-ci pour réclamer que les participants à un régime de retraite soient considérés comme des créanciers prioritaires au sens de la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies (LACC). Le coordonnateur des Métallos pour la Côte-Nord, Nicolas Lapierre, et le président de la section locale 6254, Robert Roy, se sont rendus à Ottawa le 19 avril dernier pour sensibiliser des élus de différents partis à la situation des anciens de Cliffs, qui voient leur retraite amputée de 21 %, au minimum.

En compagnie du vice-président du CTC, Donald Lafleur, les Métallos ont rencontré en premier lieu la députée de Manicouagan, Marilène Gill, du Bloc québécois. Entièrement d'accord avec l'idée que les participants à un régime de retraite soient considérés comme des créanciers prioritaires, cette dernière a accompagné les Métallos dans le reste de leur tournée.

Des rencontres fructueuses ont aussi eu lieu avec la députée libérale de Labrador, Yvone Jones, ainsi qu'avec le député néodémocrate de la circonscription de Hamilton Mountain, Scott Duval (un ancien métallo).



Le coordonnateur des Métallos, Nicolas Lapierre, le député NPD, Scott Duval, la députée bloquiste, Marilène Gill, le président de la SL 6254, Robert Roy, et le vice-président du CTC, Donald Lafleur



DANIEL MALLETTE

La rencontre régionale de Montréal qui se tenait les 12 et 13 mai dernier a donné le coup d'envoi des cinq rencontres. Les délégués ont souligné le règlement la même semaine du conflit de travail chez Ciment Lafarge à Saint-Constant. Les représentants de la section locale 1944 qui a récemment joint les Métallos ont fait le point sur leur négociation. Une représentante du Comité urgence emploi a expliqué ses services fort utiles lorsqu'on appréhende une fermeture d'entreprise. Le coordonnateur régional de Montréal, Pierre Arseneau, a par ailleurs invité les sections locales à se joindre au Conseil régional FTQ.

## Consultations sur l'environnement

Plusieurs métallos ont participé aux consultations sur l'environnement menées par la FTQ. Ce grand brassage d'idées servira à alimenter la réflexion de la centrale, qui compte proposer une politique pour une transition vers une économie juste, propre et durable, lors du prochain Congrès FTQ à la fin novembre.

Les enjeux sont de taille. Les secteurs traditionnels des Métallos tels l'acier, l'aluminium, les mines, les cimenteries et plusieurs autres entreprises du secteur manufacturier sont directement interpellés. On retrouve dans le lot d'importants émetteurs de GES à l'échelle du Québec. Notons cependant que les matériaux produits ici comportent souvent une empreinte carbone moindre que s'ils étaient produits dans des pays comme l'Inde ou la Chine, où les procédés polluent davantage.

Comment améliorer la performance environnementale des usines québécoises, comment faire valoir les avantages de nos procédés plus verts dans les échanges commerciaux, comment prendre le virage d'une économie verte orientée vers l'avenir? Voilà autant d'enjeux qui ont été abordés lors de la tournée et le seront bientôt dans le projet de politique qui sera soumis aux délégués lors du prochain congrès.



DANIEL MALLETTE

Tshakapesh Jérôme, de la section locale 7493 à l'usine des Poudres métalliques de Sorel, prend la parole lors de la consultation en Montérégie.

## Rencontres régionales Aidons un ami, syndiquons-le!

C'est sous le signe du recrutement que se sont tenues les rencontres régionales 2016 entre la mi-mai et la mi-juin. En effet, des ateliers ont permis aux participants d'échanger sur des idées pour améliorer la façon dont nous recrutons et syndiquons de nouveaux membres.

Un syndicat comme le nôtre, dans le secteur privé, doit continuellement se renouveler pour préserver un membership stable et un bon niveau de services.

Plusieurs idées ont émergé pour améliorer nos pratiques et innover. Un compte rendu de l'exercice sera fait lors de la prochaine assemblée annuelle.



Alain Croteau a effectué sa première tournée de rencontres régionales à titre de directeur.

Les rencontres ont aussi permis des échanges sur les réalités vécues dans chacune des sections locales. Santé et sécurité, menaces de fermeture, négociations, les enjeux locaux étaient nombreux et les échanges permettaient souvent de se rendre compte que les problèmes vécus dans un milieu de travail sont le lot quotidien ailleurs.

## SANTÉ ET SÉCURITÉ

### Une mort évitable chez Métallurgie Castech

La compagnie Métallurgie Castech a été mise à l'amende par la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) pour l'accident mortel survenu le 19 mai 2015. Lors de cette triste journée, le métallo Mark Duffy, électricien de maintenance, s'est fait coincer la tête entre une poutrelle de toit et un pont roulant sur lequel il effectuait une réparation alors qu'un autre pont roulant, circulant sur le même rail, est venu percuter ce dernier.

Le rapport d'enquête souligne l'absence de moyens ou de mesures de prévention pour empêcher une collision entre un pont en entretien et un pont actif ainsi que l'absence de procédure de cadenassage lors de l'entretien des ponts. Les inspecteurs mettent en lumière la gestion déficiente de la sécurité chez Castech lors des activités d'entretien des ponts roulants.

La compagnie s'est par la suite conformée aux exigences de la CNESST, qui a exigé que les travaux de maintenance de ce pont roulant soient faits en neutralisant l'énergie électrique sur la totalité du chemin de roulement, qu'une procédure de cadenassage soit mise en place lors des travaux d'entretien et que des mesures soient prises pour éviter les collisions entre les ponts roulants.

Castech a reçu un constat d'infraction de la CNESST et devra payer une amende si elle est reconnue coupable.

# Uber: se plier aux règles ou plier bagages

La longue bataille que le Regroupement des travailleurs autonomes Métallos (RTAM-Métallos) a menée depuis un an contre le transport illégal entre dans son dernier droit.

Le gouvernement du Québec a déposé le 12 mai dernier le projet de loi n°100 qui vient modifier la Loi concernant les services de transport par taxi. Des 31 propositions formulées par le RTAM-Métallos dans son mémoire, le projet de loi en contient 18.

En somme, le gouvernement souhaite imposer un seul cadre juridique pour tous. Ainsi, si tout va comme stipulé au projet de loi, les chauffeurs d'Uber devront se conformer aux mêmes règles que les chauffeurs de taxi et de limousine. Ils devront percevoir la TPS et la TVQ, détenir un permis de la classe 4C,

suivre une formation et doter leur véhicule d'une plaque d'immatriculation T.

Plus de 300 membres du RTAM-Métallos se sont réunis en assemblée générale trois jours plus tard pour analyser ce projet de loi. « Les tergiversations ont assez duré. Le gouvernement doit maintenant adopter la loi le plus rapidement possible, en retirant toutefois l'idée de la modulation des tarifs en fonction de l'achalandage afin de protéger le consommateur », explique le coordonnateur responsable du RTAM-Métallos, Mario Denis.

Ce dernier a annoncé que le RTAM-Métallos entendait continuer de soutenir une requête en injonction permanente ainsi qu'une demande en recours collectif contre Uber, deux recours juridiques entamés à la suite de l'assemblée historique du RTAM-Métallos



Le coordonnateur responsable du Regroupement des travailleurs autonomes Métallos, Mario Denis, s'adresse aux taxieurs lors de l'assemblée du 15 mai dernier.

le 31 janvier dernier, où près de 1000 personnes étaient présentes.

La bataille n'est certes pas encore gagnée. Le gouvernement a promis d'adopter la loi d'ici juin. Mais il subit d'importantes pressions de la part des militants libéraux et de certains lobbys d'entrepreneurs. Au lendemain de l'assemblée générale du RTAM-Métallos, Uber s'est montrée repentante et a proposé de modifier le projet de loi n°100.

« Ces excuses arrivent trop tard. Depuis deux ans, Uber mène une politique agressive contre les lois du Québec sans avoir jamais proposé quelques réglementations que ce soit. Au fond, ce qu'Uber nous dit, c'est qu'elle n'entend pas plus respecter la nouvelle loi que la précédente. Elle nous dit qu'elle est désolée d'avoir volé le travail des chauffeurs et propriétaires et qu'elle veut continuer à le faire », ironise Mario Denis.

## Tim Hortons doit négocier !

Les travailleuses des Tim Hortons de Sept-Îles ont manifesté le 13 mai dernier pour dénoncer la lenteur des négociations. Voilà maintenant plus d'un an que ces nouvelles et nouveaux métallos ont obtenu leur accréditation pour les deux restaurants de la chaîne à Sept-Îles. Les négociations traînent et l'intervention d'un arbitre a été demandée afin qu'une première convention puisse être décrétée, « mais on préfère évidemment une entente négociée », explique le représentant syndical, Gilles Ayotte. Ces travailleuses et travailleurs demandent des salaires mieux adaptés au coût de la vie sur la Côte-Nord ainsi que la prise en compte de l'ancienneté lors du choix des horaires et des périodes de vacances. Les manifestants ont distribué des cartes cadeaux aux clients tout en les sensibilisant à leur cause.



# Soulagement temporaire à Havre-St-Pierre

La mine de Rio Tinto Fer et Titane connaît une période difficile. Après un bras de fer avec la minière qui a tenté (en vain) de réduire les conditions de travail de façon draconienne, les activités ont repris le 11 avril dernier, et ce jusqu'au 23 juin. Mais les temps sont durs. Le cycle du fer et du titane est clairement dans un creux de vague, ce qui rappelle les moments difficiles du début des années 1980, 1990 et 2000.

C'est l'histoire de l'année: une reprise en avril dernier après six mois d'arrêt, huit semaines d'ouvrage puis un autre arrêt de huit semaines

est prévu pour l'été jusqu'en août prochain, puis on anticipe une autre période de treize semaines d'ouvrage. Ça, c'est pour les 228 syndiqués toujours à l'emploi de la mine, alors que 70 travailleurs ont été carrément remerciés.

On ne voit toujours pas la fin du yoyo. «*Nous aurons eu 24 semaines d'ouvrage en 2016. Pour 2017, on est dans la brume*», explique le président de la section locale 4466, Steeve Arsenault.

Le printemps a été marqué par une intense négociation avec la minière, qui demandait des concessions dans l'exécution normale du



travail, une réouverture de la convention ainsi qu'un prolongement jusqu'en 2023 pour les clauses normatives. «*Ça a brassé d'aplomb lors des assemblées avec la compagnie. On a réussi à maintenir le statu quo tel qu'annoncé en septembre 2015, en dépit de la volonté de l'employeur de réduire les semaines de travail. Mais ce n'est pas le Klondike, c'est juste une demi-année*», a expliqué Steeve Arsenault. La section locale a fait valoir que les syndiqués ne devaient pas être les seuls à payer le prix du ralentissement, alors que les emplois des cadres étaient moins affectés.

Pour le moment, l'heure est à l'optimisme. «*Les gens étaient contents de*

*retourner au travail, après 6 mois d'arrêt. On se concentre tous sur notre travail, pour que cette mine là fonctionne bien. C'est un tour de force dans le contexte. Comme les gens savent qu'il y aura à nouveau un arrêt bientôt, ils vont probablement faire plus attention pour mettre de l'argent de côté, pour être mieux préparés*», explique Steeve Arsenault.

Il reste maintenant à espérer que l'activité économique reprenne de la vigueur à l'échelle de la planète et que la demande en titane entrant dans la fabrication des pigments de peinture augmente.

## Prix Leader en santé et sécurité

Le prix Reconnaissance dans la catégorie Leader en santé et sécurité 2016 a été décerné pour la deuxième année consécutive à un métallo. C'est Jacques Lajoie, qui s'implique en santé et sécurité depuis maintenant 25 ans à la mine du Mont Wright puis à l'usine de bouletage de Port-Cartier d'ArcelorMittal, qui a en effet récolté cet hommage.

La piqûre de la santé et la sécurité lui est venue de bien triste façon lorsqu'un collègue de travail est décédé. «*Je me suis dit 'assez, c'est assez'. Je me suis impliqué. J'ai été l'instigateur des premières activités de prévention. Avant, les délégués remplissaient surtout des rapports d'accident. Il y a eu un changement de culture*», explique celui qui est aujourd'hui représentant en prévention de la section locale 8664 du Syndicat des Métallos.

Il n'hésite pas à arriver à 5 h du matin pour s'assurer de rencontrer les travailleurs du quart de nuit. «*La santé et la sécurité, ça se passe sur le terrain, pas derrière un bureau. Avant, les boss écrivaient les procédures, mais pour que ça fonctionne, il faut que les travailleurs soient impliqués, c'est nous qui exécutons les tâches. Il va sortir beaucoup plus d'idées quand les travailleurs sont impliqués*», explique ce grand défenseur du paritarisme.

Ses défis de l'heure: la poussière et le bruit. Il préconise d'ailleurs un changement des normes en santé et sécurité pour tenir compte de la poussière inhalable, faite de très petites particules qui entrent dans les poumons, plutôt que de se concentrer uniquement sur la poussière respirable (qu'on retrouve dans les muqueuses du nez).



CNESST



LUC LALLIER

## Préparation de négociation

Le comité de négociation des 5 sections locales d'ArcelorMittal sur la Côte-Nord a suivi une formation pour se préparer à la négociation. Les discussions devraient commencer en 2017 en vue du renouvellement de la convention collective. Il s'agit du plus gros comité de négociation du District 5. La formation était donnée par Luc Lallier et André Therrien.

# Forum social mondial : un rendez-vous pour changer le monde



**L**e Forum social mondial approche à grands pas ! C'est le moment de s'inscrire pour participer à cet événement historique !

Montréal aura la chance d'accueillir, du 9 au 14 août prochain, le Forum social, une première pour un pays du Nord. On y attend près de 50 000 personnes de plus d'une

centaine de pays, mobilisées autour de valeurs comme la justice sociale, le respect de l'environnement, la démocratie et les droits humains.

De nombreuses activités seront proposées, sur les campus de l'UQAM, de McGill, du cégep du Vieux-Montréal et sur la place des festivals, dont :

- une grande marche d'ouverture
- des centaines d'ateliers organisés autour de 13 axes thématiques
- 15 grandes conférences
- des assemblées de convergence
- des activités culturelles.

Le « Quartier ouvrier », regroupera les ateliers liés au monde du travail. C'est une

belle occasion de rencontrer des syndicalistes de partout, d'échanger sur nos stratégies et luttes, souvent plus communes qu'on le pense.

Le Forum social mondial, c'est l'occasion de :

- s'informer et réfléchir sur différents enjeux qui nous affectent
- rencontrer des personnes qui mènent des luttes semblables aux nôtres
- partager nos connaissances et expériences
- bâtir une forte solidarité internationale
- mettre en commun nos luttes et planifier des actions communes.

L'état de nos sociétés et de la planète vous effraie ? Vous avez envie de faire partie de la

solution ? Le Forum a besoin de vous ! Venez rencontrer des citoyens et citoyennes engagés. Qu'on soit Brésilien, Indien, Espagnol, Argentin, Grec ou Québécois, on fait face aux mêmes multinationales, aux mêmes problèmes environnementaux et aux mêmes gouvernements soucieux de se faire réélire.

À nous de prendre les choses en main. C'est un rendez-vous !

Pour vous inscrire : [gflapointe@gmail.com](mailto:gflapointe@gmail.com)

**Venez rencontrer d'autres citoyens et citoyennes engagés qui partagent vos préoccupations.**

## CONTRATS DE TRAVAIL

### Nordia - Québec et Sherbrooke

Une nouvelle entente est intervenue entre les membres de la section locale composée 1976 chez Nordia et leur employeur. Le nouveau contrat de travail de cinq ans prévoit des augmentations salariales de 1,5% par année et l'inclusion d'une partie des primes dans les taux horaires. On compte 800 métallos chez Nordia, soit 400 à Sherbrooke et autant à Québec. Nordia est un centre d'appels qui agit comme sous-traitant pour Bell Canada.

### Mitchell Aerospace - Ville Saint-Laurent

Les 92 métallos de Mitchell Aerospace (SL 2008), située à Ville Saint-Laurent, ont ratifié un nouveau contrat de travail

de trois ans avec des augmentations salariales de 1,5% par année. L'employeur demandait un contrat étalé sur six ans avec une faible hausse salariale. Les négociations ont été difficiles, mais le syndicat avait en poche un mandat de grève à 95% et a pu rediriger les négociations vers un avenir plus intéressant.

### Aqua Data - Pincourt

Les 35 travailleurs d'Aqua Data ont renouvelé leur convention collective pour une durée de cinq ans. Pour les trois premières années, il y est prévu un rattrapage de l'échelle salariale, ainsi les travailleurs sauteront un échelon à chaque mille heures travaillées. Le taux horaire augmentera ensuite de 2% en 2019 et de 1,5% en 2020. Les travailleurs ont aussi obtenu des améliorations au chapitre

de la procédure de mouvement de personnel, la possibilité de voir du temps supplémentaire compensé en journées de congé, et une bonification du taux du paiement du temps supplémentaire. Les primes pour les responsables de chantiers ainsi que les allocations quotidiennes pour les repas sont augmentées tandis qu'une prime d'éloignement est instaurée. Aqua Data est située à Pincourt, dans l'ouest de Montréal. Les membres de la section locale composée 7625 effectuent l'entretien des réseaux d'égouts et d'aqueducs dans différentes régions du Québec

### Armstrong Hunt - Granby

La quarantaine de travailleurs membres de la section locale 6770 chez Armstrong Hunt à Granby ont entériné un contrat

de cinq ans, avec des hausses de 2,5% pour les deux premières années, de 2% pour la troisième et de 2,5% pour chacune des deux dernières années. La cotisation de l'employeur au REER du Fonds de solidarité FTQ passera progressivement de 0,78\$ à 0,88\$ de l'heure travaillée. Une clause de contrainte thermique est introduite. Une banque de temps cumulable est instaurée. La prime pour les quarts de soir est haussée, ainsi que le montant alloué pour l'achat de lunettes.

### Relais Nordik - Havre-Saint-Pierre

La douzaine de débardeurs (SL 4466) d'Havre-Saint-Pierre ont approuvé le renouvellement de leur contrat de travail d'une durée de six ans, comprenant

SUITE À LA PAGE 8



## CONTRATS DE TRAVAIL

SUITE DE LA PAGE 7

une augmentation de salaire de 1% à chaque année et l'introduction d'une prime de nuit de 2,50\$/l'heure pour les heures payées. Les métallos effectuent l'amarrage et le débardage du N/M Bella Desgagnés, navire cargo-passagers sillonnant la Moyenne et Basse-Côte-Nord.

### Char-Pol – Portneuf

La soixantaine de métallos de Char-Pol ont conclu un contrat de cinq ans qui comprend notamment l'abolition de l'ancienneté départementale ainsi que la diminution du nombre d'échelons dans l'échelle salariale. La diminution d'échelons combinée à une augmentation de 2% par année se traduira par des hausses pouvant aller

de 3\$ à 5\$/l'heure d'ici la fin du contrat. Avancée importante au chapitre de la conciliation famille-travail: il sera désormais possible de déplacer l'heure d'entrée au boulot. La banque de temps supplémentaire sera augmentée à 100 heures et les syndiqués auront 1 congé maladie de plus, monnayables. Finalement, les primes de soir et de formation, le régime d'assurance collective ainsi que les montants alloués pour le kilométrage et les repas ont été améliorés.

### Polybois – Thetford

Les 45 syndiqués de Polybois ont ratifié un contrat de six ans avec des hausses globales de 13,25%. Les chefs d'équipe verront leur prime augmentée de 0,75\$/l'heure, pour un total de 2,25\$/l'heure. Le montant

versé au Fonds de solidarité FTQ passera de 0,50\$ à 0,70\$ par heure travaillée et la clause pour les congés de décès a été améliorée. Les travailleurs obtiendront également 4 congés de plus annuellement.

### Brentag - Lachine

Les 12 nouveaux métallos du Centre de distribution de produits chimiques Brentag se sont vus imposer par un arbitre leur première convention collective. On y trouve des ajustements salariaux variant entre 2700\$ et 7987\$, sur la base des heures effectuées entre avril 2015 et avril 2016. Les salaires seront haussés de 2,5% pour chacune des trois années du contrat. Les membres de cette unité de la section locale 7625 ont travaillé dur pour élaborer leur convention collective, tant pour la procédure de grief, la reconnaissance syndicale et d'arbitrage ainsi que la possibilité de contribuer au Fonds de solidarité FTQ. Ce premier contrat de travail a permis de sécuriser le régime de retraite et les assurances collectives. Des gains ont aussi été faits au chapitre des congés pour un deuil.

### Rematech – Sept-Îles

Les travailleurs de cette entreprise de réparation de courroies de convoyeurs et de procédés de vulcanisation (SL 7065) ont ratifié leur nouveau contrat. En vigueur jusqu'en juin 2021, l'entente prévoit des augmentations salariales de 2% pour chacune des trois premières années et 2,5% pour les années suivantes.

À noter que l'employeur versera un salaire rétroactif de 2% de la période allant de juillet 2015 à mars 2016.

### Hôtel Sept-Îles

Syndiqués depuis avril 2015, les 12 métallos (SL 7065) ont accepté un premier contrat d'un an. L'entente a permis d'établir les mécanismes normatifs, les vacances et l'ancienneté pour les femmes de chambre, le personnel d'entretien et de la réception.



DANIEL MALLETTE

### Lancement de la campagne MINIMUM 15\$

La FTQ a lancé en marge de la manifestation du 1<sup>er</sup> mai dernier sa campagne pour hausser graduellement le salaire minimum à 15\$/l'heure. Une récente étude a montré que pour vivre décemment il faut au moins un salaire de 15,10\$/l'heure en moyenne au Québec. Une hausse du salaire minimum aurait par ricochet un effet à la hausse sur l'ensemble des salaires et stimulerait l'économie locale. En effet, chaque dollar supplémentaire dans le budget d'une famille à faible revenu est entièrement réinvesti dans des biens et services de première nécessité, localement.

BULLETIN D'INFORMATION DU SYNDICAT DES MÉTALLOS (FTQ)

**Traits d'union**

NUMÉRO 237

**Bulletin d'information à l'intention des militants et militantes du Syndicat des Métallos (FTQ)**

565, boulevard Crémazie Est,  
Bureau 5100, Montréal, QC  
H2M 2V8

Téléphone : 514 382-9596  
Télécopieur : 514 382-2290

[www.metallos.org](http://www.metallos.org)

**Directeur québécois des Métallos :** Alain Croteau

**Responsable :** Clairandrée Cauchy (ccauchy@metallos.ca)

**Correspondants :** Isabelle Bournival, Dominic Prévost (Brossard); Alain Frenette (Montréal); Stéphane Paquet, (Côte-Nord, Bas-St-Laurent, Gaspésie, Îles-de-la-Madeleine); Nancy Thibeault, Luc Laberge (Nord-Nord-Ouest); Mélanie Tremblay (Québec, Saguenay-Lac-St-Jean)

**Collaboration :** Daniel Mallette  
**Personnel de soutien :** Nathalie Leblanc, Marlyne Lessard, Roseline Mongeon, Sylvie Tremblay

**Tirage :** 10 000

Premier numéro mars 1983  
Imprimé par les syndiqués et les syndiquées chez  
Imprimerie Transcontinental  
Dépôt légal à la Bibliothèque nationale du Québec.